



Ifremer

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime

Avis Ifremer

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine
Délégation à la Mer et au Littoral
Service Gestion Durable des Activités Maritimes et des Ressources

Dinard, le 13 mai 2014

Vos réf. : A 13/11/ DIV

Nos réf. : Ifremer/Littoral/LER/BN.2014.Avis04DG
Affaire suivie par Daniel Gerla

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 29 avril 2014 (annexe 1) sollicitant l'avis de l'Ifremer sur le dossier de demande d'AOT pour la restauration et l'exploitation éducative de la pêcherie X en baie du Mont-Saint-Michel, l'Ifremer peut apporter les éléments suivants.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Laboratoire Environnement littoral et Ressources aquacoles

Bretagne Nord

Station IFREMER Dinard

CRESCO
38 Rue du Port-Blanc
BP 70 134
35801 DINARD Cedex
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

Siège social

155, rue Jean-Jacques
Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux
Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

DOSSIER REÇU PAR L'IFREMER

Les pièces reçues sont :

- Pièce 1 : Evaluation d'incidence Natura 2000
- Pièce 2 : détail du bâchon de la pêcherie
- Pièce 3 : Localisation des installations
- Pièce 4 : projet d'arrêté

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALES

Les mesures prises par le gestionnaire pour la réhabilitation et le fonctionnement de la pêcherie,

- suppression des poches de Nortene sur les pannes (diminution du colmatage et donc de l'accrétion sédimentaire dans le cœur et le goulet de la pêcherie)
- aménagement d'un nouveau bâchon avec des mailles de 50 mm (suppression des captures importantes de juvéniles)

■ sont de nature à minimiser l'impact environnemental de cet ouvrage.

L'organisation de visites guidées sur le site à des périodes de moindre fréquentation de la zone par l'avifaune (avril à octobre) et un allègement des rotations le reste du temps engendre une perturbation modérée des populations avicoles.

CONCLUSION

Le maintien en état de ces témoins de l'activité humaine en baie du Mont-Saint-Michel est une démarche importante pour développer les connaissances sur le patrimoine naturel de la baie et sensibiliser le public sur fonctionnement écologique de cet écosystème.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

Claire ROLLET
Chef de Station Ifremer de Dinard

PIECE JOINTE EN ANNEXE

- Courrier du 29 Avril 2014 (reçu le 7 Mai 2014)

Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne
Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne
RBE-STH-LTBH, Station de Lorient